



Date de mise en application : Juillet 6, 2023

Conditions Générales de Garantie KINSHOFER

(Zone / Pays : Europe avec €)

Type de Garantie :

Le produit KINSHOFER est garanti libre de défauts au regard des matériaux et de la fabrication pour une période de vingt-quatre (24) mois à partir de la date de mise en service, mais sans excéder trente (30) mois à partir de la date d'achat par le partenaire contractant et pas plus de 4 000 heures de fonctionnement.

Les pièces qui ont été réparées ou remplacées par KINSHOFER ou son partenaire contractant conformément à ce qui précède sont garanties pour un usage normal et approprié ; le stockage, le service et la maintenance contre les défauts de fabrication et de matériaux sont garantis pour une période de trois (3) mois à partir de la date de réparation ou de réglage ou l'expiration de la garantie du produit, selon la durée la plus longue.

Les pièces détachées d'origine KINSHOFER sont garanties libres de défauts au regard des matériaux et de la fabrication pour une période de trois (3) mois à partir de la date d'achat.

Les produits mis à neuf dans l'usine KINSHOFER sont garantis libres de défauts au regard des matériaux et de la fabrication pour une période de six (6) mois à partir de la date d'achat.

KINSHOFER peut proposer une extension de garantie sous condition financière. Veuillez contacter KINSHOFER pour plus d'informations. Dans le cas où le partenaire contractant étend la période de garantie à son client, la période additionnelle et la garantie seront alors à la seule charge du partenaire et les éventuels coûts supplémentaires seront supportés par le partenaire contractant. De plus, il existe désormais la possibilité d'une extension de garantie gratuite de 3 ans pour certains produits Kinshofer, jusqu'à un total de 5 ans. Ceci s'applique à tous les grappins avec HPXdrive jusqu'à 9 t (y compris les grappins HPX identiques pour les tiltrotateurs NOX). Plus d'informations sur la garantie Kinshofer de 5 ans sont données dans les points suivants et dans l'instruction de travail AA71481. Si le cocontractant propose à son client une extension de garantie, ce délai supplémentaire et cette garantie sont de la seule obligation du cocontractant et les frais y afférents sont à la charge du cocontractant.

Il peut arriver qu'un produit fasse l'objet d'applications qui sortent de sa conception initiale. KINSHOFER déclare explicitement, qu'en cas de doute, ces applications doivent être approuvées par le partenaire contractant de KINSHOFER avant de mettre le produit en service.

Garantie 5 ans Kinshofer :

En achetant un produit Kinshofer, vous avez opté pour la plus haute qualité et fiabilité. Kinshofer 5-Year-Warranty, le pack de protection supplémentaire de Kinshofer avec une extension de garantie gratuite, offre toutes les conditions préalables pour que votre investissement soit rentable pour les années à venir grâce au service long et fiable de votre machine. En plus de la garantie de base du fabricant de 24 mois à compter de la date de mise en service, Kinshofer accorde la possibilité supplémentaire d'une extension de garantie de 3 ans, jusqu'à un total de 5 ans à compter de la date de livraison, mais pas plus d'un total de 10 000 heures. L'extension de garantie de 3 ans peut être obtenue après avoir enregistré l'appareil respectif avec le numéro de série dans la zone de service Kinshofer du

site Web <https://www.kinshofer.com/fr/service/garantie> exclusivement pour les pinces avec HPXdrive jusqu'à 9 t (y compris les pinces HPX identiques pour les tiltrotateurs NOX).

Exclusions :

Les garanties ne s'appliquent pas aux composants d'usure. Ni KINSHOFER ni son partenaire contractant n'auront l'obligation d'effectuer des réparations ou des remplacements requis par usure normale, ou qui résulteraient, en tout ou partie, d'une catastrophe, d'une erreur ou négligence, ou d'un(e) mauvais(e) installation, stockage, opération, service ou réparation des produits, ou d'un usage des produits pour lequel ils n'ont pas été conçus, ou par des causes externes aux produits.

En outre à ce qui précède, la garantie ne comprend pas la perte de revenu due aux arrêts de production, les dégâts causés par un usage inadéquat ou abusif, une négligence, des accidents, des changements, l'entretien courant ou l'usure normale.

Les pièces qui viendraient à manquer après la date de mise en service initiale ne sauraient être sous garantie.

L'étanchéité des accessoires amovibles ou des flexibles doit être considérée comme une question de maintenance, aussi toute fuite hydraulique due à un accessoire mal serré ne saurait être sous garantie.

Procédures de Garantie :

Si un produit est prétendument défectueux au regard des matériaux ou de la fabrication dans le cadre de la garantie, l'acheteur doit rapidement contacter KINSHOFER ou son partenaire contractant pour déterminer si l'acheteur doit soit (a) envoyer le produit dans un point de service ou (b) rendre le produit accessible chez l'acheteur (ou à un autre endroit) pour le faire vérifier par KINSHOFER ou son partenaire contractant. Le coût et risque de transport du produit prétendument défectueux chez KINSHOFER ou son partenaire contractant sera supporté par l'acheteur, et le coût du transport du produit corrigé chez l'acheteur sera supporté par KINSHOFER ou son partenaire contractant, FCA à l'endroit duquel KINSHOFER ou son partenaire contractant renvoie le produit corrigé à l'acheteur. (Si le produit prétendument défectueux que l'acheteur envoie à KINSHOFER ou son partenaire contractant n'est pas défectueux, l'acheteur devra également supporter le coût du transport de retour du produit à l'acheteur.)

Si la vérification par KINSHOFER ou son partenaire contractant détermine que le produit est bien défectueux en fabrication ou matériau, et qu'il est assujéti à la portée et aux limitations de la garantie, le produit sera alors réparé ou remplacé (ou fera l'objet d'un avoir) gratuitement. Si après vérification le produit s'avère non défectueux en fabrication ou matériau (par exemple, si le produit ne fonctionne pas correctement suite à un usage anormal, à un mauvais entretien, à un changement ou une modification ou à l'usage des pièces), alors la réparation ou le remplacement, le cas échéant, seront effectués par KINSHOFER ou son partenaire contractant aux tarifs d'entretien courant pour l'acheteur en sus des coûts d'expédition.

Toute réclamation de garantie venant des clients du partenaire contractant, fondée sur des produits prétendus non-conformes, quel que soit le fabricant de ces produits, et toute information s'y rapportant et communiquée au partenaire contractant devra faire l'objet d'une communication par écrit à KINSHOFER.

Le partenaire contractant devra rapidement établir et communiquer à KINSHOFER les faits pertinents comprenant la description complète des produits et une copie de la facture de vente de KINSHOFER ou un numéro de série, la nature du prétendu défaut, les circonstances dans lesquelles le défaut a été découvert, et, le cas échéant, toute mauvaise utilisation ou négligence ou toute installation, entretien, ou stockage incorrect en lien avec les produits. Le partenaire contractant n'effectuera aucuns travaux de réparation ou de remplacement des produits pour le compte de KINSHOFER et il n'accordera aucun remboursement aux clients, à moins d'avoir reçu par écrit des instructions spécifiques dans ce sens par un représentant dûment autorisé de chez KINSHOFER.

Le partenaire contractant s'engage à effectuer toutes les réparations sous garantie qui sont autorisées et approuvées par KINSHOFER et le partenaire contractant sera remboursé de la manière suivante :

- a) KINSHOFER, à son gré, soit remplacera les pièces gratuitement ou bien créditera un avoir sur le compte du partenaire contractant aux prix en cours pour les pièces provenant du stock du partenaire. Toutes les pièces remplacées doivent être conservées par le partenaire contractant pendant un minimum de quatre-vingt dix (90) jours suivant la date de remplissage de la déclaration sous garantie du partenaire contractant, en attente d'instructions de KINSHOFER quant à la disposition des pièces.
- b) Les frais de main d'oeuvre engagés par le partenaire contractant en lien avec les réparations sous garantie sont remboursés à EUR 75,00 par heure, EUR 75,00 par heure de déplacement et EUR 1,05 par km effectué jusqu'à 500 km au maximum par aller.
Aucun autre frais de déplacement ne sera remboursé, sauf s'il a été accepté par avance et par écrit par KINSHOFER. KINSHOFER se réserve le droit de contester le nombre d'heures ou de kilomètres réclamés s'ils paraissent déraisonnables.
- c) KINSHOFER assumera tous les coûts d'expédition des pièces de remplacement de ses locaux vers le partenaire contractant. Ces derniers peuvent inclure le fret et les droits de douane.
- d) Pour que le partenaire contractant puisse avoir droit au remboursement (pour main d'oeuvre, pièces et kilométrage s'appliquant) conformément à ce qui précède, les conditions suivantes doivent être remplies : (i) les travaux de réparation ou de remplacement sont couverts par la garantie; (ii) le partenaire contractant est en mesure de fournir les documents, à la demande de KINSHOFER, attestant la réalisation de l'entretien recommandé ou requis pour le produit, selon la périodicité prescrite à l'aide des pièces correctes; et (iii) les travaux de réparation ou de remplacement sous garantie sont réalisés par un partenaire contractant.
- e) Toute réclamation de garantie doit être reçue dans les trente (30) jours de réparation ou remplacement et comporter les informations suivantes :
 - i. Numéro de modèle KINSHOFER
 - ii. Numéro de série KINSHOFER
 - iii. Description du problème
 - iv. Facture détaillée des réparations avec répartition du nombre d'heures pour réaliser les travaux sous garantie et frais de main d'oeuvre comme listés ci-dessus.
 - v. Pièces utilisées pour les réparations avec P/N KINSHOFER
 - vi. Numéro N.A.R. applicable (Numéro de réclamation)
 - vii. Contact chez KINSHOFER
- f) KINSHOFER facturera toute pièce ou nouveau produit fourni. Une note de crédit sera émise si, après évaluation du matériel retourné, la garantie est accordée.

Procédure de garantie Garantie de 5 ans :

Afin d'avoir droit à une extension de la garantie du fabricant de 2 ans à un total de 5 ans, les exigences suivantes doivent être remplies en plus de la procédure de garantie existante :

- Inscription sur le site Kinshofer dans la zone de service :

<https://www.kinshofer.com/fr/service/garantie> (max. 6 mois après la date de livraison)

- Le test selon AA71481 doit être effectué annuellement par un expert.

- Le test effectué doit être vérifié par l'expert dans les documents respectifs et envoyé à Kinshofer chaque année. Les documents nécessaires sont mis à la disposition du client sous forme de package de téléchargement sur le site Web dans la zone de service (voir lien ci-dessus) et, si nécessaire, par la poste. (Liste de contrôle de maintenance, rapports de test et dispositions de garantie, y compris AA71481)

- Le test doit également être vérifié sur le produit par l'expert à l'aide d'un autocollant de test/autocollant de sécurité. (Le badge de test/autocollant de sécurité peut être commandé auprès de Kinshofer en option).

Commander et renvoyer des pièces détachées, Réparations :

Commander des pièces détachées :

Pour garantir une livraison rapide, merci de vous assurer que les éléments suivants sont précisés pour passer une commande:

1. Modèle et numéro de série KINSHOFER
2. Dénomination et numéro de pièce conformément à la liste des pièces détachées
3. Dénomination et numéro indiqué sur chaque composant (s'il y a lieu)

Retour de pièces détachées :

1. Pour obtenir un avoir sur les pièces retournées, la date d'achat initial ne doit pas dépasser 6 mois.
2. Les pièces doivent être reçues en *état neuf*. Toute pièce reçue n'étant pas en état neuf sera soumise à inspection et à un éventuel refus si cette dernière ne peut pas être ramenée à un état neuf. Le coût de la remise en état sera déduit de l'avoir crédité.
3. Toutes les pièces retournées doivent comporter un *N.A.R.* (numéro d'autorisation de retour), la copie de la facture originale, et une liste de colisage détaillée des pièces retournées. Toutes les pièces retournées seront assujetties à 15% de frais de restockage.
4. Les numéros de *N.A.R.* seront émis par les services de pièces détachées, et sont valides pour 30 jours. Toutes les pièces retournées avec *N.A.R.* doivent être renvoyées chez KINSHOFER en port payé.

LA CORRECTION DE NON-CONFORMITES, DANS LA MANIERE ET POUR LA DUREE PREVUES DANS CETTE GARANTIE, SERA AU SEUL ET EXCLUSIF RECOURS DE L'ACHETEUR ET CONSTITUERA L'ACCOMPLISSEMENT COMPLET DE TOUTES SES RESPONSABILITES POUR CES CONFORMITES, DANS LE CADRE D'UN CONTRAT, D'UNE GARANTIE, DE NEGLIGENCE, D'INDEMNITE, D'UNE RESPONSABILITE STRICTE OU AUTREMENT QUANT AU PRODUIT OU RESULTANT DU PRODUIT.

LES GARANTIES QUI PRECEDENT SONT EXCLUSIVES ET REMPLACENT TOUTES AUTRES GARANTIES, QU'ELLES SOIENT ECRITES, ORALES OU IMPLICITES, ET TOUTES AUTRES GARANTIES SUR LA VALEUR MARCHANDE OU L'APTITUDE A L'EMPLOI DOIVENT ETRE CONSIDEREES EXCLUES.

Work Instructions

Inspection in accordance with country-specific health and safety directives

1 Aim / Purpose

To secure the correct execution of the inspection in accordance with country-specific health and safety directives. By carrying out the necessary inspections, it is also possible to extend the warranty by 3 years to a total of 5 years for selected Kinshofer products. This applies to all grabs with HPXdrive up to 9t (incl. structurally identical HPX-grabs for NOX-Tiltrotators), free of charge. All necessary requirements for the demand of the Kinshofer 5-Year-Warranty are listed under 4.1 and additionally in the warranty terms.

In Germany it must be checked according to BGR 500, chapter 2.8, section 3.15.2

2 Application Area

This work instruction is valid for all inspections which are operated during attachment repair or for special inspections.

3 Definition of the terms

5-Year-Warranty= Extension of the manufacturer's warranty from 2 to 5 years

4 Procedure and responsibility

The inspection is executed after every repair or during a special inspection. The execution is done by the worker of the repair.

4.1 Procedure and responsibility Kinshofer 5-Year-Warranty

The inspection is carried out after each repair or during a special inspection. In order to be entitled to the 5-year Kinshofer warranty for your product, this review must be performed at least once a year. The inspection may only be carried out by a qualified person.

5 Workflow description

- Check for mechanical damages as breaks, cracks, deformation and wear.
- Check for corrosion and strong dirt on functional and safety parts.
- Functional check of all safety devices.
- Check the hydraulic system for leaks and function, especially safety related hydraulic components as non-return valves or counter balance valves.
- Renew the safety stickers.

To qualify your product for the extension of the manufacturer's warranty to a total of 5 years for grippers with HPXdrive up to 9t (incl. structurally identical HPX-grabs for NOX-Tiltrotators), free of charge, the following prerequisites are necessary:

- Registration in the Kinshofer Warranty Portal <https://www.kinshofer.com/service/warranty>
- (Max 6 months after the delivery date of the product)
- The test according to AA71481 must be carried out annually by a qualified person.

- The test carried out must be verified by the qualified person in the respective documents and transmitted annually to Kinshofer. These documents will be available to the customer as a download package on the website under Service and, if required, by post. (Maintenance checklist, test reports and warranty conditions incl. AA71481)
- The inspections must also be verified on the product by means of a badge / safety sticker by the qualified person. (Badge / safety sticker optionally available from Kinshofer)

Liste de contrôle d'entretien

Copier la liste de contrôle d'entretien pour les contrôles réguliers.

Intervalles d'entretien		✓
Tous les jours		
Contrôler l'étanchéité des raccords hydrauliques, resserrer si nécessaire.		
Toutes les 50 heures de service		
Vérifier les raccords vissés, resserrer si nécessaire ¹ .		
Contrôler l'usure et le bon état des flexibles hydrauliques, resserrer si nécessaire.		
Vérifier les assemblages boulonnés et les pièces de sécurité, resserrer ou remplacer si nécessaire.		
Vérifier la présence de fissures extérieures, d'usure, de corrosion et la sécurité de fonctionnement.		
Tous les ans		
Réaliser un contrôle conforme aux directives nationales de santé et de sécurité du pays concerné. Certains pays ou règlements pour les applications spécifiques peuvent nécessiter des contrôles plus fréquents. Saisir les données en justifiant des contrôles de sécurité réalisés conformément au chapitre Preuve de contrôle .		
Recherche des fissures avec procédé de pénétration de colorant selon les normes EN 571 et EN ISO 3452.		
Tous les 2 ans		
Remplacer les tuyaux hydrauliques dans des conditions de travail difficiles (voir également les avertissements dans le chapitre Entretien).		
Tous les 6 ans		
Remplacer les flexibles hydrauliques, accouplements et vissages.		
Mise en service après une mise hors service prolongée (de plus d'1 mois)		
Contrôler l'étanchéité des raccords hydrauliques, resserrer si nécessaire.		
Vérifier les raccords vissés, resserrer si nécessaire ¹ .		
Contrôler l'usure et le bon état des flexibles hydrauliques, resserrer si nécessaire.		
Vérifier les assemblages boulonnés et les pièces de sécurité, resserrer ou remplacer si nécessaire.		
Vérifier la présence de fissures, d'usure, de corrosion et la sécurité de fonctionnement.		

Voir le mode d'emploi au chapitre :

¹ Contrôler le vissage / les couples de serrage

Date	Cachet et signature
------	---------------------
